



Rennes, le 06/01/2023

OFFRE D'EMPLOI
UN.E ERGOTHERAPEUTE
En contrat à durée indéterminée
Pour un des établissements de l'ARASS : CAMSP LONGS CHAMPS

Depuis 1984, l'**ARASS** (Association pour la **R**éalisation d'**A**ctions **S**ociales **S**pécialisées) est un acteur engagé qui intervient sur le champ de la **protection de l'enfance** et du secteur **médico-social**.

Elle emploie plus de **420 professionnels** qui s'investissent dans le cadre d'actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques **auprès de plus de 1 800 enfants, adolescents et jeunes majeurs** ayant des difficultés d'adaptation sur les départements de **l'Ille et Vilaine (35)**, des **Côtes d'Armor (22)** et du **Morbihan (56)**.

L'ARASS poursuit son développement et œuvre à la création de services innovants afin d'apporter des réponses en adéquation avec les besoins de prise en charge et d'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur la région Bretagne.

Le **Centre d'Action Médico-Social Précoce** est constitué d'une équipe pluridisciplinaire investie et accueillante (assistantes sociales, éducatrice, ergothérapeute, orthophonistes, pédiatre, pédopsychiatre, psychomotriciens, psychologues, secrétaires – 8,3 ETP – 18 professionnels).

Le CAMSP s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans, présentant des difficultés de développement ou des troubles avérés, entraînant un risque de handicap ou un handicap avéré. Il assure **l'accueil, l'écoute** des familles, le **dépistage** des déficits ou handicap, et la **prévention** de leur aggravation, les soins et **l'accompagnement** soutenant l'enfant dans un milieu ordinaire de vie.

Les modalités d'accompagnement sont diversifiées : accompagnement social et éducatif, suivi thérapeutique individuel et de groupe, bilans/évaluations fonctionnelles.

L'ARASS recrute pour le CAMSP Longs Champs :

- **Contrat à durée indéterminée**
- De 0,70 à 0,80 ETP
- **À pourvoir dès que possible**
- Convention collective 66
- **Avantages : congés supplémentaires (18 jours de congés trimestriels par an), compte épargne temps (CET), mutuelle, œuvres sociales (chèques vacances).**

MISSIONS :

- Contribuer à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant ;
- Ecouter, accompagner et conseiller les familles autour des besoins de leur enfant ;
- Travailler en relation étroite avec les médecins du CAMSP et l'ensemble des membres de l'équipe ;

- Etablir des bilans des capacités fonctionnelles des enfants et recueillir les données cliniques, rédiger des comptes rendus en réalisant des observations cliniques et des bilans via des outils étalonnés. Et ainsi participer à la démarche diagnostique ;
- Réaliser des séances de rééducation/suivi notamment dans le champ du sensori-moteur, de l'intégration neurosensorielle, des troubles praxiques et neurovisuels, du graphisme, de la structuration temporo-spatiale et de la communication alternative et augmentative ;
- Participer à l'installation et aménagement de l'environnement de l'enfant (aménagement de l'environnement domicile/crèche/école, adaptation de matériel, supports visuels, etc..). Consultation conjointe d'appareillage avec le médecin, essais d'aides techniques à la posture, visite à domicile ;
- Faciliter l'autonomie de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne ;
- Proposer des séances individuelles, en co-thérapie ou de groupe ;
- Concourir à enrichir la réflexion dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire ;
- Participer aux réunions cliniques et institutionnelles.

PROFIL ET COMPETENCES REQUIS :

- Diplôme d'ergothérapeute exigé,
- Permis de conduire B,
- Expérience souhaitée auprès d'enfants de 0 à 6 ans, notamment des enfants porteurs de TND.

Savoir-faire :

- Capacité à travailler en collaboration avec les équipes, les familles et les partenaires ;
- Pratique des tests étalonnés

Savoir-être :

- Capacité d'observation, de relationnel et d'écoute ;
- Autonomie et souplesse permettant la prise d'initiatives dans un cadre donné
- Posture professionnelle en adéquation avec les valeurs fortes portées par l'ARASS sur un plan humain et sociétal (Bienveillance, travail collaboratif, écoute, partage...).

Les candidatures (**CV + lettre de motivation**) doivent être adressées **au plus tard le 30 janvier 2023**

Sous référence : **CAMSP-E-2023-01** à :

Madame Emilie CHIRON

Directrice des pôles CMPP-CAMSP

14 rue du Pâtis Tâtelin

35700 Rennes

Merci de privilégier l'envoi par e-mail à patricia.le-bras@arass.fr

Information aux candidat.es

Sauf indication contraire de votre part, nous conserverons votre dossier de candidature pendant une durée maximale de 24 mois. A l'issue, vos données personnelles seront totalement supprimées de nos fichiers.

En application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et du Décret n°2021-1040 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire :

A compter du 15/09/2021, pour exercer vos fonctions au sein de l'ARASS, vous devrez justifier soit :

- 1) **d'une preuve de sa vaccination** (certificat de statut vaccinal attestant d'un **schéma vaccinal complet**) ;
- 2) d'une preuve de vaccination **partielle** et test virologique inférieur à 72h ;
- 3) d'un justificatif de **contre-indication médicale** à la vaccination ;

4) d'un **certificat de rétablissement à la Covid-19 en cours de validité** (actuellement, ce certificat doit dater d'au moins 11 jours et d'au plus 6 mois), sachant qu'au terme de sa validité vous devrez présenter un certificat de statut vaccinal attestant d'un schéma vaccinal complet.

5) **L'entrée en vigueur de cette obligation vaccinale sera définitive au 15 octobre 2021.**